



Éducation des enfants roms : défis et réponses

Pascale Charhon, IRFAM

La Commission européenne a adopté, le 5 avril 2011, un cadre pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, invitant les États membres à élaborer ou à réviser leur action afin de s'attaquer plus efficacement aux défis que représente l'inclusion de cette population, en vue d'enregistrer des améliorations tangibles d'ici la fin de la décennie. En outre, pour la première fois, le Cadre de l'UE soulève la question de l'inclusion des Roms au niveau de l'Union et la relie explicitement à la stratégie « Europe 2020 ». La question de la marginalisation économique et sociale permanente dont sont victimes les Roms relève directement de cette stratégie. Trois des cinq grands objectifs y sont directement liés : la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'accroissement des taux d'emploi et la réduction du décrochage scolaire allié à une plus grande participation des Roms à l'enseignement supérieur. Pour obtenir des résultats suffisants dans la réalisation des objectifs d'Europe 2020, les États membres qui comptent une plus grande population rom devront s'employer, explicitement et rapidement, à améliorer la situation des Roms.

Dans l'optique d'une approche intégrée, il convient que les États membres prennent en priorité les mesures ci-après en matière d'éducation :

- éliminer la ségrégation scolaire et l'orientation inappropriée vers l'enseignement spécialisé ;
- faire respecter pleinement l'obligation scolaire et promouvoir la formation professionnelle ;
- augmenter les inscriptions dans les établissements d'éducation et d'accueil de la petite enfance ;
- améliorer la formation des enseignants et la médiation scolaire ;
- sensibiliser les parents à l'importance de l'éducation.

La question de l'éducation des enfants des communautés roms/tsiganes est associée, partout en Europe, à toute une série de difficultés qui ont été analysées dans de nombreux rapports publiés par le Conseil de l'Europe, l'UE et la société civile : limitation de l'accès à l'éducation, fréquentation précaire de l'école, abandon scolaire, marginalisation et discrimination à l'école, résultats scolaires faibles ou échec... pour ne mentionner que certaines des plus répandues.

Depuis de nombreuses années, des plans d'action ont été élaborés dans les différents États membres de l'UE pour améliorer la situation des Roms. De même, plusieurs organisations intergouvernementales ont produit des recommandations à cet égard, le Conseil de l'Europe étant parmi les acteurs les plus actifs. Ainsi, la Recommandation n° (2000) 4 du Comité des ministres aux États membres sur l'éducation des enfants roms en Europe, adoptée en février 2000 déclarait : *« les politiques visant à régler les problèmes auxquels sont confrontés les Roms/Tsiganes dans le domaine de l'éducation doivent être globales et fondées sur le constat que la question de la scolarisation des enfants rom est liée à tout un ensemble de facteurs et de conditions préalables, notamment les aspects économiques, sociaux, culturels et la lutte contre le racisme et la discrimination ».*

Cadre de référence pour les politiques éducatives

Ce Cadre entendant mettre en œuvre la recommandation adoptée en 2000 sur l'éducation des enfants roms/tsiganes en Europe a permis de tracer une stratégie couvrant le domaine de l'éducation dans son ensemble. Les stratégies de mise en œuvre pratiques sont proposées sous forme de quatre finalités interdépendantes qui constituent une vision globale sur la politique éducative en faveur des Roms en Europe. Bien que publié en 2005, il reste en 2013 plus que d'actualité sur le plan des stratégies éducatives pour permettre aux enfants roms une meilleure intégration sociale par l'éducation. Les quatre piliers de cette stratégie sont :

- la scolarisation,
- l'insertion sociale,
- l'identité culturelle et le patrimoine culturel rom,
- la responsabilisation et la participation.

Scolarisation

Un des défis clés est de parvenir à un équilibre entre, d'une part, une prise en compte des besoins spécifiques des Roms et, d'autre part, l'intégration de ceux-ci dans le système d'éducation publique. Il est clair que l'école dans sa globalité ne répond pas aux besoins des Roms qui doivent aujourd'hui développer des compétences d'employabilité sur le marché du travail et des solutions personnelles pour survivre et réussir dans la société. Il est par conséquent nécessaire de rechercher de nouvelles méthodes et structures éducatives afin de leur permettre de participer effectivement à cet environnement, tout en préservant leur culture et leur identité ethnique. L'accès à l'éducation de base comporte un minimum d'années de scolarisation qui n'est pas « assuré » pour la population rom.

Des écoles plus attrayantes et accueillantes

Il s'agira ici d'introduire des contenus spécifiques relatifs à l'identité rom (histoire, mode de vie, littérature, musique, etc.), de développer des programmes scolaires plus flexibles, davantage de cours optionnels favorables aux besoins éducatifs plus divers ; de valoriser l'apprentissage non formel ; de sensibiliser les enseignants par le biais de l'éducation interculturelle et les préparer à faire face aux préjugés, à l'exclusion et à la marginalisation ; d'encourager et de soutenir les jeunes roms à devenir enseignants.

Promouvoir des politiques éducatives inclusives

Il s'agira ici de développer un environnement scolaire qui prévienne les discriminations, et la ségrégation, de développer les liens fonctionnels et la communication avec les familles et communautés roms notamment avec l'aide de médiateurs ; d'inclure les parents roms aux conseils d'établissement.

Combattre la discrimination structurelle

Il s'agira de décourager la sélection implicite fondée sur l'origine ethnique et les critères de revenus, de promouvoir le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle par le biais d'informations appropriées sur la population rom (contenu des programmes scolaires, fiches pédagogiques, modules d'enseignement, formation d'enseignants, visites à la communauté rom, projets communs en matière de développement local...), de soutenir une citoyenneté active et le sentiment d'appartenance commune à la culture organisationnelle de l'école.

Préparer les enfants roms au système scolaire général

Il s'agira de créer et mettre à disposition des moyens de mise à niveau et offrir des programmes de la deuxième chance aux enfants qui n'ont pas pu accéder à l'éducation préscolaire ; de sensibiliser les parents et les communautés roms afin qu'ils participent à l'éducation préscolaire ; de soutenir la création de classes maternelles bilingues dans les régions et les communautés où il existe une demande des familles rom ; de créer des écoles maternelles bilingues (langues romanis/majoritaires).

Diversifier l'offre éducative pour répondre aux besoins

Il s'agira de développer des formes alternatives de scolarisation : écoles mobiles, passeport scolaire, enseignement à distance, programme intensif de scolarisation, programme éducatif de réintégration dans l'école ; d'élaborer un carnet pédagogique ou un carnet scolaire pour le suivi de la scolarisation des enfants du voyage, d'organiser des rencontres entre enfants, parents et institutions scolaires pour faire le point sur la situation de l'enfant, faciliter le lien entre les différentes écoles fréquentées par l'enfant et les instituteurs pour prendre en compte le parcours scolaire de l'enfant.

Promouvoir l'équité et les politiques sociales

Il s'agira de mettre gratuitement à disposition des enfants roms défavorisés des manuels et du matériel scolaire, mettre à leur disposition des équipements sportifs ; offrir aux enfants certains de leurs repas et une assistance médicale gratuite ; leur distribuer des aides par l'augmentation de leur allocation scolaire, l'accès gratuit aux transports, aux TIC et l'octroi de bourses pour encourager les enfants roms à continuer les études.

Insertion sociale

Les stratégies en faveur de l'éducation des Roms doivent être appuyées par des stratégies plus globales de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des opportunités d'emploi. L'éducation est le meilleur moyen à long terme d'assurer l'insertion sociale des Roms et leur accès à des droits et des opportunités égales. L'objectif est d'apporter aux membres de la communauté rom (jeunes et adultes analphabètes) une instruction de base afin de compenser les lacunes résultant de leur non-scolarisation, ainsi qu'une formation pratique et technique pour, d'une part, valoriser les ressources existant dans les communautés et, d'autre part, pour améliorer leurs opportunités professionnelles. Ces actions doivent être accompagnées par des plans d'action locaux, régionaux qui puissent aider les Roms dans ce sens.

Identité culturelle et patrimoine rom

La condition *sine qua non* pour la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du cadre de référence des politiques éducatives en faveur des Roms est le besoin de garder et de stimuler l'identité et le patrimoine culturel rom dans l'esprit de la diversité. Favoriser et soutenir la valorisation de la culture et de l'histoire des Roms à travers des actions spécifiques est une des mesures essentielles pour que les enfants puissent être intégrés dans un milieu multiculturel. La promotion de la culture rom au niveau des enseignants, par des conférences, des séminaires de formation, du matériel pédagogique, l'organisation des festivals et des expositions sur l'histoire et la culture rom à destination du large public, ou encore le développement d'un itinéraire culturel rom, restent des mesures indispensables pour préserver et développer le patrimoine culturel rom dans le patrimoine culturel européen et renforcer leur identité.

Responsabilisation et participation de la société civile et les leaders de la communauté rom

Un défi majeur des sociétés d'aujourd'hui est de veiller à ce que les minorités participent sur un pied d'égalité au processus décisionnel et à l'exercice du pouvoir. Les Roms en Europe ne participent pas à ces processus et vivent en exclusion depuis des siècles. Les conséquences sont la dévalorisation de leurs ressources culturelles et traditionnelles, de leurs compétences et de leur identité, qui ont conduit à leur dépendance sur les plans économique et social. Pour remédier à cette situation, une des mesures serait d'instaurer des dispositions en faveur de la participation des Roms à la prise des décisions au niveau local et national et des formations afin de leur apporter les connaissances et les compétences nécessaires à la mise en œuvre de leurs droits.

ENDOÉTRANGERS

Exclusion, reconnaissance et expérience des Roms et Gens du Voyage en Europe

Frédéric Le Marcis, Katia Lurbe I Puerto

Academia, Louvain la Neuve
274 p., janvier 2013

Depuis 2005, les « endoétrangers » sont reconnues par le Conseil de l'Europe comme minorité ethnique. Cette appellation unique masque une population hétérogène connue sous les catégories « Roms », « Manouches », « Gitans », « Gens du Voyages », dont les situations et expériences sont liées à l'histoire, au politique, à l'économique. Cet ouvrage rassemble les travaux de sociologues, anthropologues, politologues et d'intervenants sociaux qui travaillent avec et auprès de ces populations au quotidien.